



Section de Vénissieux

Date : 9/11/2018

Amendement Retenu Rejeté

propose de l'intégrer dans une annexe "programme"
à demander au congrès

FICHE D'AMENDEMENT

ATTENTION, UN SEUL AMENDEMENT PAR FICHE

SITUATION DANS LE TEXTE

Numéro de partie (préambule ou partie de 1 à 6) : 3

Page 12: Services Publics

RÉDACTION DE L'AMENDEMENT

si on liste les secteurs, il faut être complet, et cela demande un travail précis avec les copains concernés, à renvoyer au congrès et à ses suites. Les points essentiels sont déjà présents sur le sens qu'on donne aux services publics...

Page 12

► **Ligne 20 : Insérer entre la ligne 20 et 21 le nouveau paragraphe suivant :**

Plusieurs domaines des activités humaines et du pays sont concernés :

- **L'énergie.** Il est urgent de mettre en place un plan audacieux visant à éradiquer la précarité énergétique en France et en Europe. L'énergie n'est pas une marchandise, elle doit être sortie de la loi du marché. L'accès pour tous à l'électricité doit être un droit de l'Homme fondamental et universel à inscrire dans la constitution Française, nul ne doit en être privé quelques soit la période de l'année. Cela suppose la création et le développement d'un grand service public national de l'énergie, avec la renationalisation du secteur de l'électricité, du gaz, du pétrole. Pour une cohérence nationale de la politique énergétique répondant aux besoins des usagers et du pays, et aux enjeux climatiques, instaurer une complémentarité des énergies à la place de la

Les fiches sont à retourner à : pcf@venissieux.org

concurrence entre elles, en utilisant chacune dans leur fonction essentielle et avec la maîtrise publique, sociale et démocratique d'une filière nucléaire sécurisée. Il s'agit de rendre possible le développement *mix* énergétique bas Carbone s'inscrivant dans un plan de transition énergétique, écologique et non malthusienne, comprenant un grand effort de recherche, d'embauches, de formation, d'investissements et d'innovation sociale qui serait élaboré avec tous les acteurs sociaux et les citoyens ;

- **Le transport public ferroviaire, fret et voyageurs.** Sa reconquête et son développement doivent être engagés avec le maintien de la SNCF à 100% publique, à l'inverse de la privatisation et de son démantèlement engagés par Macron :
- **L'Hôpital public.** Mis à mal par les lois successives, des ordonnances Juppé aux lois Bachelot – Tourraine et Buzyn, il doit être protégé et développé. Cela suppose de cesser la marchandisation de la santé permise par les fermetures de lits et les restructurations. Cela suppose : un grand plan de créations d'emplois, de formation et d'investissements répondant aux besoins des personnels et aux besoins de santé des patients et des citoyens ; la démocratisation de l'ensemble du système, par des droits nouveaux pour les représentants des personnels, le déploiement de chambres régionales de santé et de la protection sociale, constituées de représentants élus des organisations syndicales, des représentants des personnels et des représentants des citoyens.
- **L'enseignement et l'université.** Le projet Macron vise le démantèlement du Service Public National au profit d'une école à la carte, différente en fonction des familles et des territoires, à la source d'une aggravation des inégalités et de l'échec scolaire, et de l'enseignement privé. Il s'agit de casser tous les cadres collectifs qui pourraient protéger les salariés et les citoyens de demain. Pour la jeunesse comme pour l'ensemble des citoyens, nous portons un tout autre projet pour l'école et la société. Il passe par la création des milliers d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins, de la maternelle à l'université, tout en mettant ces moyens au service d'une transformation du système éducatif, pour que tous les jeunes s'approprient une culture commune ambitieuse leur permettant la réussite scolaire de chacune et de chacun et la maîtrise de leur avenir comme celui de l'humanité ;
- **Fonctions publiques et statuts.** L'efficacité des trois fonctions publiques (Hospitalière – Etat et Territoriale) est indissociable du « statut » que les ultra-libéraux veulent remplacer par un nouveau contrat social qui anéantirait l'esprit même du statut. Notre bataille pour la défense et le développement des trois fonctions publiques et celle à mener pour le « statut » sont intimement imbriquées. Nous devons porter les principes fondateurs de ce statut : le choix de fonctionnaire citoyen dont la mission fondamentale est de servir l'intérêt général, le choix de la carrière contre celui de l'emploi afin d'assurer la neutralité du service public au regard de l'arbitraire administratif, des conjonctures économiques, des pressions politiques et du chantage à l'emploi, le choix d'assurer l'équilibre entre l'unité de la République et la diversité qui s'y exprime, et le choix des principes fondateurs du concept de fonction publique : l'égalité, l'indépendance et la responsabilité.
- **Un plan d'investissements pour les services publics et les entreprises publiques.** D'importants besoins d'infrastructures ferroviaires, maritimes et fluviales, d'écoles, de lycées et d'universités, d'hôpitaux et d'EHPAD, dans l'énergie ou le bâtiment, émergent. Il est urgent d'y répondre rapidement avec un plan national d'investissements qui serait financé par un fonds européen économique, social et écologique pour le développement des services publics en Europe sur la base des projets de chaque pays de l'Union Européenne. Un tel fonds serait alimenté par la BCE.

Ces quelques défis ne constituent pas une liste exhaustive. De nouvelles missions peuvent apparaître comme des biens communs qui devront être gérés par des services publics nationaux ou locaux (l'eau, la culture, etc..).